



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-neuvième session

11-15 avril 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire¹

**Débat général sur l'expérience nationale
en matière de population sur le thème
« Enrichissement de la base de données
démographiques utilisée pour le programme
de développement pour l'après-2015 »**

Déclaration présentée par la Fédération internationale pour la planification familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social²

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2016/1

² La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Enrichissement de la base de données démographiques utilisée pour le programme de développement pour l'après-2015

A) Présentation de la Fédération internationale pour la planification familiale

La Fédération internationale pour la planification familiale se félicite du thème prioritaire adopté pour la quarante-neuvième session de la Commission de la population et du développement.

La Fédération internationale pour la planification familiale dispense, à l'échelle mondiale, des services dans le domaine des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation, dont elle est l'un des plus ardents défenseurs. À ce titre, elle s'emploie à permettre aux femmes, aux hommes et aux jeunes les plus vulnérables de vivre dans la dignité et d'accéder aux services et programmes d'importance vitale, par l'intermédiaire de ses 163 associations membres et partenaires présents dans 170 pays. L'organisation a obtenu le statut consultatif général auprès du Conseil économique et social en 1973 (E/2010/INF/4).

B) Droits et santé en matière de sexualité et de procréation et développement durable

Les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation ainsi que la dynamique des populations et les résultats obtenus dans le domaine démographique sont à la base de tout ce qui a trait au développement durable et à la croissance économique. Il y a plus de 20 ans, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a reconnu la corrélation indispensable entre ces deux volets ; toutefois, il reste encore à mettre en œuvre des politiques énergiques et des programmes solides qui reflètent cette relation et en tiennent compte. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement énonce que « Pour réaliser un développement durable et assurer à tous une meilleure qualité de vie, les gouvernements devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées » (paragraphe 3.9). De même, il traduit la reconnaissance consensuelle au niveau mondial que « la persistance de la pauvreté généralisée et l'existence de graves inégalités entre les groupes sociaux et les sexes ont une grande influence sur les paramètres démographiques tels que l'accroissement, la structure et la répartition de la population » (paragraphe 3.1).

Ce lien entre les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation et le développement durable en fait un objectif prioritaire du cadre « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui prône l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la procréation. Lorsque les individus peuvent librement opérer des choix en matière de sexualité et de procréation et mener une vie sexuelle et procréative saine et sans risque, ils sont davantage en mesure de participer à l'éducation et au marché du travail et de prendre soin de leur famille et ont plus de moyens à leur disposition pour contribuer à leur communauté et à leur société au quotidien.

Les femmes ont plus de chance d'être éduquées et d'occuper un poste qui les satisfasse lorsqu'elles sont davantage en mesure de décider du type de rapport

sexuel qu'elles veulent avoir, avec qui elles veulent les avoir et à quel moment, lorsqu'elles assument un plus grand rôle de prise de décisions dans les relations de couple et lorsqu'elles ont la maîtrise de leur vie procréative. Les femmes qui peuvent décider de retarder, de limiter et d'espacer les naissances passent moins de temps enceintes ou à prendre soin de leurs enfants et peuvent par conséquent davantage s'investir dans leur formation ou leur éducation. La grossesse et les complications liées à l'accouchement demeurent les principales causes de mortalité et du handicap chez les femmes en âge de procréer dans les pays en développement.

Une bonne santé en matière de sexualité et de procréation et l'exercice des droits dans ce domaine ont des effets bénéfiques sur la réalisation d'un développement social et d'une croissance économique durables. L'autonomisation des citoyens, la taille et la densité de la population et les taux de croissance ont une influence considérable sur la production, la consommation, l'emploi, la répartition des revenus, la réduction de la pauvreté, la protection sociale et le paiement des pensions ainsi que sur la protection de l'environnement ; la réalisation du dividende démographique est indispensable pour que ces avantages se concrétisent.

C) Réalisation du dividende démographique

En investissant dans des programmes destinés aux enfants et aux jeunes et en appliquant des règlements en faveur d'une bonne gouvernance et de la création d'une structure de marché, les gouvernements peuvent favoriser la constitution d'une main d'œuvre en bonne santé et ayant un bon niveau d'éducation ainsi que la mise en place d'un environnement de marché qui offre des possibilités d'emploi et la sécurité financière. Les structures par âge de la population dans un grand nombre de pays en développement offrent la possibilité, durant un temps limité, de réaliser un dividende démographique. Cette possibilité se présente lorsque les taux de fécondité baissent, quand il est possible d'atteindre des rythmes accélérés de croissance économique et de développement humain grâce à des politiques efficaces et à la mise en place d'environnements porteurs. Dans un grand nombre de pays à faible revenu, les enfants et les jeunes âgés de moins de 15 ans représentent plus de 40 % de la population et dépendent du soutien financier des adultes en âge de travailler. Lorsque ces cohortes (groupes de population) atteignent l'âge de travailler et pénètrent le marché du travail, le ratio de dépendance, soit le rapport du nombre de personnes qui ne sont pas en âge de travailler sur celui des personnes en âge de travailler, baissera.

Mis ensemble, les gouvernements peuvent faciliter la réalisation de dividendes économiques et sociaux grâce à l'évolution de la pyramide des âges. Des recherches menées en Asie du Sud ont révélé que le dividende démographique avait contribué à hauteur de 0,79 % au taux de croissance économique annuelle de 1,88 % réalisé au milieu des années 2000 ; ces retombées économiques ont été pérennisées. Cependant, ces avantages sont limités dans le temps et ne peuvent s'obtenir automatiquement. En règle générale, les jeunes d'aujourd'hui désirent moins d'enfants que leurs parents. En raison de cette demande accrue de services de planification familiale et de l'existence d'une génération plus nombreuse de personnes en âge de procréer, il est nécessaire d'étendre les services de santé en matière de sexualité et de procréation pour s'assurer que les jeunes aient accès à la contraception et à d'autres services connexes, ainsi qu'aux informations nécessaires en la matière. Ce n'est que grâce à l'accès à ces services offerts dans le cadre d'un ensemble plus complet de prestations en matière de soutien social, de

sécurité financière et de marchés porteurs que les gouvernements pourront créer les conditions d'un progrès social et économique à venir.

Les services de santé en matière de sexualité et de procréation sont les plus importants permettant de gérer la croissance démographique, d'achever la transition démographique et de réaliser le dividende démographique. Si des services complets de planification familiale ne sont pas largement disponibles, la population continuera de croître rapidement et le nombre de jeunes représentera une charge bien plus importante. Nous nous inquiétons également de constater que, là où il existe des besoins non satisfaits en matière de contraception, notamment une information complète sur la contraception et le choix de méthodes contraceptives de haute qualité et à un prix abordable, les gouvernements privent les individus de leurs droits humains accordés à l'échelle internationale de décider s'ils veulent avoir des enfants, quand ils veulent les avoir et le nombre d'enfants désirés.

D) Données démographiques et identification des tendances démographiques

L'une des conditions essentielle à la réalisation du dividende démographique consiste à disposer de données adéquates sur les tendances démographiques. Ces données permettent aux pays et aux régions de comprendre l'évolution de la dynamique des populations, de savoir quels services sont nécessaires et à quels endroits et de définir comment tirer davantage profit du potentiel de ce groupe de jeunes.

Dans la mesure où la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation jouent un rôle prépondérant dans l'évolution des tendances démographiques, l'évaluation des services et des résultats dans ce domaine est essentielle pour renforcer les données démographiques et cerner les tendances démographiques. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre un cadre soutenu à l'échelle mondiale dans lequel il sera possible de procéder à cette collecte de données, en s'appuyant sur les indicateurs des cibles n° 3.7 et 5.6, respectivement relatifs à l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative et à l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et l'exercice universel des droits en matière de procréation.

Afin de suivre de manière adéquate l'accès aux services essentiels et la réalisation des droits y afférents et de garantir aux pays un accès aux données dont ils auront besoin pour bénéficier d'un dividende démographique, les indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 doivent tenir compte des indicateurs de procédé tels que la disponibilité des principaux services et de cadres juridiques régissant l'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, des indicateurs de résultats tels que les besoins satisfaits en matière de planification familiale, ainsi que de l'indépendance et de la participation aux prises de décision.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un mécanisme universel soutenu à l'échelle mondiale. Grâce à ce dernier, il sera possible de recueillir les données fiables et ventilées qui appuieront les pays dans leur transition démographique et celles qui aideront les gouvernements à planifier efficacement la réalisation des objectifs et cibles fixés dans le cadre du Programme et, ainsi, à les atteindre.

Les indicateurs que nous recommandons pour les cibles relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont les suivants :

Cible 3.7 : Pourcentage des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes ;

Cible 3.7 : Taux de natalité chez les adolescents (10 à 14 ans ; 15 à 19 ans) pour 1000 femmes dans cette tranche d'âge ;

Cible 5.6 : Proportion des femmes (âgées de 15 à 49 ans) qui décident de leur propre vie sexuelle et procréative sur la base des questions suivantes : a) Peuvent-elles refuser des rapports sexuels non désirés ? b) Prendre des décisions concernant la contraception ? c) Accéder à des services de santé sexuelle et procréative pour elles-mêmes ? ; et

Cible 5.6 : Pourcentage de pays qui ont adopté des lois et des réglementations garantissant l'accès de toutes les femmes et adolescentes aux services, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et procréative.

E) Recommandations

Afin de tirer profit de l'évolution des structures démographiques et de permettre aux populations de jouer leur rôle essentiel dans le développement durable, la Fédération internationale pour la planification familiale formule les recommandations suivantes :

- Les gouvernements devraient adopter des stratégies et des plans adoptés à l'échelle des pays et financés pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation ainsi qu'à l'égalité des sexes afin de s'assurer que les droits fondamentaux des femmes et des filles sont respectés, mais aussi pour se conformer au Programme ;
- Les gouvernements devraient accorder la priorité à des indicateurs fiables permettant d'évaluer la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de les soutenir et de les défendre. Ils devraient également veiller à ce que toutes les données soient ventilées par sexe, race, niveau de revenu, âge et par d'autres caractéristiques pertinentes ;
- Les gouvernements donateurs devraient financer les pays et leur apporter une assistance pour renforcer leurs capacités à recueillir des données et consolider les systèmes dans ce domaine ; les pays bénéficiaires devraient tirer parti de leur expérience en matière de collecte des données acquise dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour élargir la collecte de données au titre du nouveau Programme ;
- Les politiques gouvernementales et le financement de la santé publique, y compris de la santé et de l'éducation en matière de sexualité et de procréation ainsi que le marché de l'emploi devraient être fondés sur des structures de la population à long terme afin de s'assurer que les besoins des populations

soient pris en compte grâce à la création d'un environnement favorable reposant sur des données probantes ;

- Les gouvernements devraient prendre des mesures énergiques pour éliminer les obstacles d'ordre économique, social, culturel, politique, juridique et géographique qui limitent l'accès à la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment l'accès des jeunes et des communautés marginalisées.
-